LEGENDE :

Zones urbaines

UA : Centre ancien du village
UC : Périphérie ouest du centre village
UCa : Secteur non desservi par le réseau collectif d'assainissement
UCb : Secteur où les régles d'implantation diffèrent
UD : Quartiers périphériques du centre village et quartiers excentrés
UDa : Secteur non desservi par le réseau collectif d'assainissement
UDc : Secteur des Greniers
UDe : Secteur en coteaux du Belvédère et Les Mignots-Est
UE : Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif
Ui : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

Zones à urbaniser

AUF : Zones à urbaniser fermées
AUFe : Secteur à vocation d'équipements collectifs
AUo : Zones à urbaniser ouvertes à vocation principale d'habitat
AUoi : Zones à urbaniser ouvertes à vocation d'activités économiques

Zones agricoles

A : Zone réservée aux activités agricoles
Aa : Secteur agricole non constructible
Ah : Secteur correspondant aux secteurs habités de l'espace agricole

Zones naturelles

N : Zone naturelle à protéger
Ng : Secteur correspondant à la zone de jardins familiaux quartier Gattepan
Nh : Secteur correspondant au quartier de Pont de l'Herbasse
Nh1 : Secteur correspondant aux secteurs habités de l'espace rural
NL : Secteur à vocation de détente et de loisirs
Nn : Secteur à enjeux écologiques particuliers à protéger strictement
Np : Secteur correspondant aux installations de l'entreprise Chedditte

EMPLACEMENTS RESERVES :

	Affectation	*Bénéficiaire*
ER1	Extension cimetière	**Commune**
ER2	Elargissement RD114a (Rte St Bardoux)	**Commune**
ER3	Elargissement Rte ST Réméane	**Commune**
ER4	Extension parc communal et gestion eaux pluviales	**Commune**
ER5	Jardins familiaux communaux	**Commune**
ER6	Elargissement rue du Tram	**Commune**
ER7	Cheminement piétons rue du Tram	**Commune**
ER8	Cheminement piétons le long de l'Herbasse	**Commune**
ER9	Cheminement piétons/vélos vers quartiers sud	**Commune**
ER10	Aménagement carrefour chemin des Ecoliers	**Commune**
ER11	Aménagement carrefour RD114a - RD114	**Commune**
ER12	Création d'un étang et espace de loisirs	**Commune**
ER13	Extensions des installations sportives, de loisirs et culturelles	**Commune**
ER14	Création cheminement piétons	**Commune**

★ Eléments de patrimoine protégés au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

Périmètre d'application du Plan de Préventions des Risques Naturels : se reporter au zonage et au règlement annexés au PLU

Périmètre d'application du Plan de Prévention des Risques technologiques : se reporter au zonage et au règlement annexés au PLU

Espaces boisés classés au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme

Zone de dangers liée au pipeline SPMR :
- zone de dangers très graves : 210m de part et d'autre du tracé du pipeline
- zone de dangers graves : 310m de part et d'autre du tracé du pipeline

Zone de dangers liée au pipeline SPSE :
- zone de dangers très graves : 180m de part et d'autre du tracé du pipeline
- zone de dangers graves : 225m de part et d'autre du tracé du pipeline

Zone de dangers liée au gazoduc GRTgaz :
- zone de dangers graves : 355m de part et d'autre du tracé de la canalisation

MARGES DE RECUL PAR RAPPORT AUX VOIES (en mètres) :
(ne s'applique pas aux bâtiments existants à condition de ne pas réduire le recul existant)
Marges de recul par rapport à l'axe de la voie

Habitations
Autres constructions

Intervalle d'application des marques de recul

DANS CE CADRE, SE REFERER AU PLAN AU 1/2500, SEUL OPPOSABLE

DANS CE CADRE, SE REFERER AU PLAN AU 1/2500, SEUL OPPOSABLE

DANS CE CADRE, SE REFERER AU PLAN AU 1/2500, SEUL OPPOSABLE

Département de la DROME

Commune de CLERIEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Plan d'ensemble — **4.1**

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU
1/5000	**11/06/2008**	**11/04/2012**	**08/08/2013**

BEAUR
Urbanistes O.P.Q.U.
10 rue Condorcet - 26100 Romans
Tél. 04.75.72.42.00 - Fax 04.75.72.48.61
Courriel : contact@beaur.fr - Internet : www.beaur.fr

NUMERO D'ETUDE : **5.09.126** \\SRVBEAUR\BEAUR\PRODUCTION\PLU\509126_CLERIEUX_PLU\0_DESSIN\509126_PLU_APPRO.DWG DATE : **JUILL. 2013**